

DÉLIBÉRATION N°2026/07

Séance du 23 avril 2026

Le vingt-trois avril de l'an deux mille vingt-six, à dix-huit heures quinze minutes, le Comité Syndical de ces Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MIRASSOU, Président.

Présents : Mme Dalila ABBAS, Mme Martine BACARDATZ, M. Jacques BRUNO, Mme Mélinda CAZALET, Mme Vanessa DONNAY, M. Jean-Claude MIRASSOU, Mme Sandra OUALI, M. Jérôme TOULOUSE, Mme Ludivine TOULOUZE.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

- M. Edouard DE GRANGE pouvoir à M. Jérôme TOULOUSE

Madame Mélinda CAZALET a été nommée secrétaire de séance.

**PRÉCISIONS DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES DÉPENSES À IMPUTER AU COMPTE 623
« PUBLICITÉ, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES »**

Le Président du SIRP Abidos Os-Marsillon explique à l'assemblée qu'il est demandé aux collectivités de préciser par délibération, les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques ».

Le Président propose de prendre en charge au compte 623, les dépenses suivantes :

- Vœux de fin d'année (réception et colis de Noël),
- Manifestations, inaugurations et réceptions diverses, réunions (fleurs, boissons, denrées, animations, locations chapiteaux ou podiums, etc...),
- Cadeau au personnel, institutrices et autres personnes en lien avec le Syndicat (retraite, mutation, etc...).

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Abidos Os-Marsillon, ouï l'exposé du Président de séance, après en avoir largement délibéré et à l'unanimité de ses membres

DÉCIDE d'affecter les dépenses détaillées ci-dessus au compte 623 dans la limite des crédits inscrits au budget,

TRANSMET la présente délibération à Monsieur le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Ainsi fait et délibéré à Abidos, les jour, mois et an que dessus.

Date de convocation : 14/04/2026

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Fait à Abidos le 23 avril 2026

Le Président,


Jean-Claude Mirassou